

Formulaire de demande d'un appui technique pour la réalisation, par la Ville de Gembloux, de plantations naturelles sur terrains privés agricoles

– Engagement du bénéficiaire –

Le présent formulaire concrétise la possibilité de solliciter un appui technique 'maillage écologique' tel que défini dans le règlement communal du 01 juin 2022 relatif au soutien technique et financier pour le renforcement du maillage écologique local sur terrains privés ;

Je soussigné [Prénom-Nom],
ci-après dénommé « le bénéficiaire », domicilié à [domicile du bénéficiaire] :

.....
.....
sollicite un appui technique de la Ville de Gembloux pour la réalisation de plantations
naturelles en zone agricole, sur mon terrain situé [adresse du terrain planté]

.....
.....
cadastré à Gembloux Division Section Numéro

dont j'ai l'usage en ma qualité de : *propriétaire / titulaire d'un droit réel en emportant
usage / mandataire ou locataire* [Biffer la mention inutile].

Les plantations naturelles seront convenues avec les services communaux de la Ville de
Gembloux et consistent, pour l'essentiel, en [décrire dans les grandes lignes le projet de
plantation, les dimensions] :

Je déclare sur l'honneur que le projet de plantation n'est pas constitutif d'une mesure de compensation ou de réparation imposée dans le cadre de la délivrance d'un permis ou de toute autre décision émanant d'une autorité administrative ou judiciaire, notamment dans le cadre d'un permis d'urbanisation, d'urbanisme, d'exploitation ou d'environnement.

Je déclare sur l'honneur que la demande porte sur une parcelle sur laquelle je n'ai pas retiré, avec ou sans autorisation, dans les cinq années précédant la présente demande, une haie vive constituée d'essences indigènes, un verger, ou des arbres indigènes isolés ou en alignement.

Je déclare sur l'honneur qu'aucune autre aide financière n'a été sollicitée au regard de ces plantations (pas de double financement, notamment pas de prime régionale sollicitée sur base des plantations communales).

Je m'engage à :

- maintenir ces plantations, assurées par la Ville de Gembloux sur mon terrain, pour une période minimum de 15 ans ;
- laisser ces plantations se développer le plus librement possible, en veillant notamment à ne pas abimer leur système racinaire (pas de labour trop proche des plants) et à les élaguer le moins souvent possible et dans tous les cas en dehors de la période de nidification des oiseaux qui court chaque année du 1^{er} avril au 30 juin inclus ;
- apporter les soins nécessaires à ces plantations pour en assurer la bonne survie en cas de situation extrême (arrosage par sécheresse extrême, lutte contre une attaque massive de ravageurs) ;
- n'utiliser des produits phytosanitaires pour entretenir les plantations qu'en cas d'ultime recours après les techniques mécaniques et uniquement des produits qui sont autorisés en agriculture biologique et en arboriculture biologique ;
- prévenir la Ville de Gembloux si je devais constater que l'état sanitaire des plantations se dégrade d'une telle façon que leur avenir est menacé ;

En cas de cession de ma propriété ou d'un droit réel emportant l'usage de ma parcelle ayant fait l'objet d'une aide de la Ville de Gembloux, je m'engage à en informer le bénéficiaire ou ses ayants droit, qui se voient subrogés dans le respect des obligations du présent engagement.

En cas de non-respect des termes du présent engagement, je m'engage à rembourser à la Ville de Gembloux les frais qu'elle a assumés pour aménager mon terrain comme décrit supra.

Je reste joignable au numéro :

et/ou via l'adresse mail :@.....

Fait à le

Signature du bénéficiaire précédée de la mention « Lu et approuvé »

.....